



Refus de relations sexuelles

Par **zorglub77**, le **06/04/2012 à 12:30**

Bonjour,

J'ai reçu un SMS de la part de ma femme. Elle écrit " je ne veux plus que tu me touches car tu pourrais penser que nous pourrions avoir des relations sexuelles à nouveau".

Nous n'avons effectivement plus de relations sexuelles depuis un an. Depuis quelques semaines elle refuse même que je lui touche ne serait ce que la main et a un air dégouté quand je la frôle par mégarde. C'est intenable.

Est ce que ce SMS est utilisable pour lancer une procédure de divorce pour faute.

Merci pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **06/04/2012 à 12:50**

bonjour, non les sms ne sont pas valables, certains juges les retiennent en complément d'une autre preuve, cordialement

Par **zorglub77**, le **06/04/2012 à 13:13**

Le SMS est venu un mois après un mail qui allait dans le même sens. Est ce que le mail peut constituer la deuxième preuve ?.

Si non quelle preuve puis-je apporter de son refus ?

Par **xavdlaw**, le **08/04/2012** à **15:26**

Cela constitue des commencements de preuve ; de plus, les Magistrats ont de plus en plus tendance à admettre ce type de preuve (vu que plus est ce que vous souhaitez prouver des faits intimes, par nature difficiles à démontrer).

Cordialement

Par **Marion2**, le **08/04/2012** à **16:53**

C'est quand même un peu léger, voire très insuffisant...